

NOMENCLATURE : 1-1 V03.01.10

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE PRESTATIONS DE DECORS
INTERACTIFS, DE JEUX ET D'ATELIERS CREATIFS POUR LE
POLARLENS**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des
Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Considérant la nécessité d'animer esthétiquement, culturellement et de
manière unique la halle Bertinchamps à l'occasion de PolarLens, de
proposer un espace ludique et coloré pour les plus jeunes ainsi que des
ateliers créatifs liés aux livres,

Vu la proposition de SurMesures Productions, répondant au besoin
dûment recensé,

Décision n° 2026 – 43

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat de prestations de décors, espace de jeux, ateliers créatifs avec la société
SurMesures Productions dont le siège social se situe 357 rue Jean Perrin, 59 500 DOUAI.

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 13 480 € HT.

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées les samedi 21 et dimanche 22 mars 2026.

ARTICLE 4 : Les sommes correspondantes aux dépenses inhérentes à la présente décision sont
disponibles sur l'exercice budgétaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie Locale, Réussite et
Solidarité et Projet Social ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur
le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 03/03/2026

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire
Helene CORRE

